

REPUBLIQUE FRANCAISELIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-060220-

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 6 février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 janvier 2020

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Patrice GARNIER, M. Eric DELHOMMAIS, Mme Nathalie BERTON, M. Jean-Pierre PAUL, M. André DESPLAT, Adjoints,

M. Michel TURCO, M. André COSSÉ, M. Pierre-Antoine BOURREAU, M. Gilles-André JEANSON, M. Hervé GROSSIN, Mme Stéphanie MANCHON, Mme Delphine COSSON, M. Jean-Charles GARREAU, M. Pascal SIMON, Mme Elisabeth GOUILLER, M. Michel HENTRY, Mme Nathalie CARDIN, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

Mme Sylvie QUENEAU, M. Jean-Claude DENIS, Mme Edith MARCILLAC, Mme Virginie GATIEN, Mme Vanessa VERMEERSCH, Mme Marie-Hélène ETIENNE, Mme Valérie BOUTON, M. Francis COUSTEAU.

Ont donné pouvoir :

| Mme Sylvie QUENEAU | à Mme Josiane LE BRONEC | | | |
|--------------------------|---------------------------|--|--|--|
| M. Jean-Claude DENIS | à M. Jean-Pierre PAUL | | | |
| Mme Virginie GATIEN | à M. Jean-Charles GARREAU | | | |
| Mme Marie-Hélène ETIENNE | à M. Michel HENTRY | | | |
| Mme Valérie BOUTON | à Mme Elisabeth GOUILLER | | | |
| M. Francis COUSTEAU | à Mme Nathalie CARDIN | | | |

Secrétaire de séance :

PREAMBULE

- Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.
- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 22 novembre 2019 au 15 janvier 2020. Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque particulière de la part de l'Assemblée.

COMMANDE PUBLIQUE

1. Restaurant scolaire : approbation du rapport d'activité 2018-2019 de la société 7000.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1411-3,

- PREND acte du bilan financier et technique 2018/2019 de la convention de délégation de service public confiant à la Société 7000 la gestion du service public de la restauration scolaire dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

2. Adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion au Label « Villes et Villages Fleuris » du Conseil National des Villes et Villages Fleuris.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents liés à cette adhésion.

FINANCES LOCALES

3. Autorisation budgétaire spéciale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VOTE l'autorisation budgétaire.
- AUTORISE Monsieur le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des crédits votés.

4. <u>Autorisation de programme et crédits de paiement n°13 du budget général pour l'opération n°408 – Voies Douces</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- **DECIDE** d'ajuster les crédits de paiement de l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération n°408 – Aménagements des bords de Voies Douces comme ci-après :

| parement de l'operation il 100 l'internagements des celles de 1010 l'entre l'e | | | | | | | | | |
|--|------------|---------------------------|--|-------------------------------------|------------|------------|------------------------------------|--------------------|------------|
| N°AP | N° Opér | Autorisation de programme | | Répartition des Crédits de paiement | | | Total général crédits de paiements | | |
| | | Description | AP votée y compris ajustements antérieurs | 2018 | 2019 | 2020 | articles | Libellé | Montant |
| 13 | 408 | | 728 068,00 | 6 180,00 | 376 575,61 | 345 312,39 | 2315 | Voirie | 667 651,00 |
| | | Aménagement de | | | | | 2041582 | Subvention d'é | 60 417,00 |
| | | voies douces | | | | | | | - |
| | | DEPENSES | 728 068,00 | 6 180,00 | 376 575,61 | 345 312,39 | | | 728 068,00 |
| | | | | | | | 4044 | EMPRIME | - |
| | | | | | | | | EMPRUNT AUTOFIN | 728 068,00 |
| | | RECETTES | 728 068,00 | | | | | | 728 068,00 |

5. Remise gracieuse d'un mois de loyer du logement communal situé 4 bis place Georges l'Hermite

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la remise gracieuse du mois de loyer pour décembre 2019 d'un montant résultant de la réduction du préavis pour le logement situé 4 bis place Georges l'Hermite.
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents correspondants.

6. <u>Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux</u> (DETR) 2020 pour des travaux d'aménagement au gymnase.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montage financier prévisionnel qui s'établit ainsi :
- Travaux de création d'aménagements au gymnase : 834 818,00 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 47 000,00 € HT

Financement de l'opération HT

- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux (DETR) 2020.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

7. <u>Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (FDADDT) pour l'aménagement des bords de l'Indre.</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montage financier prévisionnel qui s'établit ainsi :
- Travaux d'aménagement des bords de l'Indre pré « Bureloux » : 154 561.00 € HT

Financement de l'opération HT

Subvention FDADDT sollicitée : $46\ 368,00\ €$ Participation communale : $108\ 193,00\ €$ TOTAL : $154\ 561.00\ €$

- **SOLLICITE** une subvention du Département d'Indre-et-Loire au taux le plus élevé possible au titre du FDADDT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

8. <u>Demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Développement (F2D) 2020</u> pour l'aménagement d'une aire de jeux ludique sur un espace vert public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montage financier prévisionnel qui s'établit ainsi :
- Travaux d'aménagement d'une aire de jeux ludique sur un espace vert public : 297 172.00 €
 HT
- Maitrise d'œuvre : 5 500.00 € HT

Financement de l'opération HT

Subvention Fonds Départemental de Développement (F2D) sollicitée : 90 801.00 €
Participation communale : 211 871.00 €
TOTAL : 302 672.00 €

- SOLLICITE une subvention du Département d'Indre-et-Loire au taux le plus élevé possible au titre du Fonds Départemental de Développement (F2D) 2020.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

FONCTION PUBLIQUE

9. Participation de la commune d'Esvres à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

- DECIDE :

<u>Article 1</u>^{er}: La collectivité charge le Centre de Gestion d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1^{er} janvier 2021 auprès d'une entreprise d'assurance agréé et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

Article 2 : La collectivité précise que le contrat devra garantir tout ou partie des risques suivants :

• Personnel affilié à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accidents ou maladies imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité/paternité/adoption.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : quatre ans, à effet au 1er janvier 2021.
- Régime du contrat : capitalisation

<u>Article 3</u>: La collectivité s'engage à fournir au Centre de Gestion, les éléments nécessaires à la détermination de la cotisation d'assurance.

- **PRECISE** que la commune d'Esvres prendra sa décision d'adhésion qu'après avoir étudié les résultats de cette consultation.

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

Politique de la ville-habitat-logement

10. Cession de l'ensemble immobilier de la rue du Vallon à Val Touraine Habitat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la cession de l'immeuble communal cadastré E2369 (58m²) -E2192 (142m²) -E2354 (367m²) -E811 (100m²) -E812 (215m²) -E1721 (519m²) -E808 (245m²) -E2921 (425m²) -E2918 (548m²) -E2922 (10m²) -E2872 (33m²) -E2874 (226m²) -E2870 (7m²) d'une contenance globale de **2895 m²**, conformément au plan annexé, au prix de :
 - 260 000 Euros [deux cent soixante mille euros]

A l'organisme de logement social Val Touraine Habitat, dont le siège social est situé 7, rue de la Milletière, 37 080 TOURS cedex 2.

- **PRECISE** que les frais d'actes notariés se rapportant à cette cession seront entièrement supportés par l'acquéreur, Val Touraine Habitat.
- DIT que la rédaction de l'acte sera confiée à Maître Franck LUSSEAU, notaire à CORMERY.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les documents se rapportant à cette cession d'immeuble.
- **DIT** qu'une ampliation de la présente délibération sera transmise à Val Touraine Habitat 7, rue de la Milletiere, 37100 TOURS.

QUESTIONS DIVERSES

ESVRES-SUR-INDRE, le 10 février 2020

Le Maire Jean-Christophe GASSOT